

3

ACTUALITÉ

Un printemps combatif

6

VOYAGE

Montmartre dans l'histoire

12

VIE SYNDICALE

Les retraités au congrès de la FSU

15

LE CHERCHEUR

Les vents contraires des « réformes structurelles »

Pour

RETRAITÉS

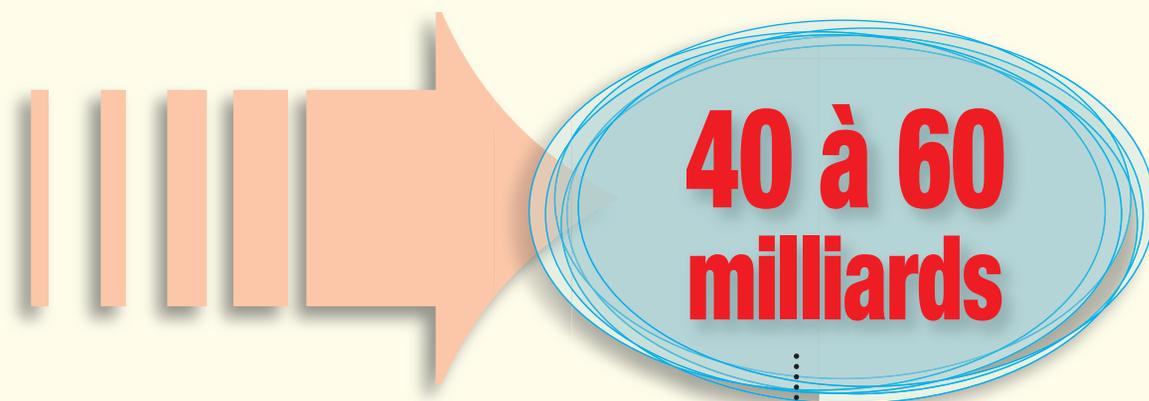
DOSSIER

FGR-FP : quel avenir ?

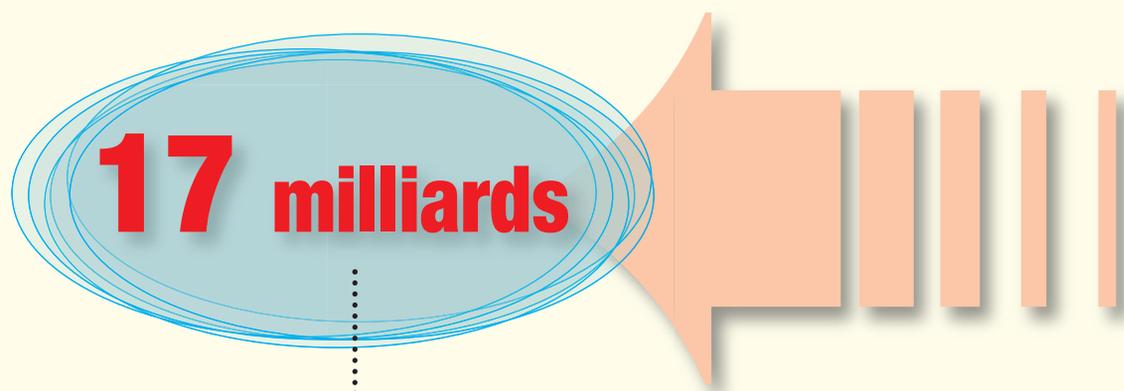


Retraités : URGENCE

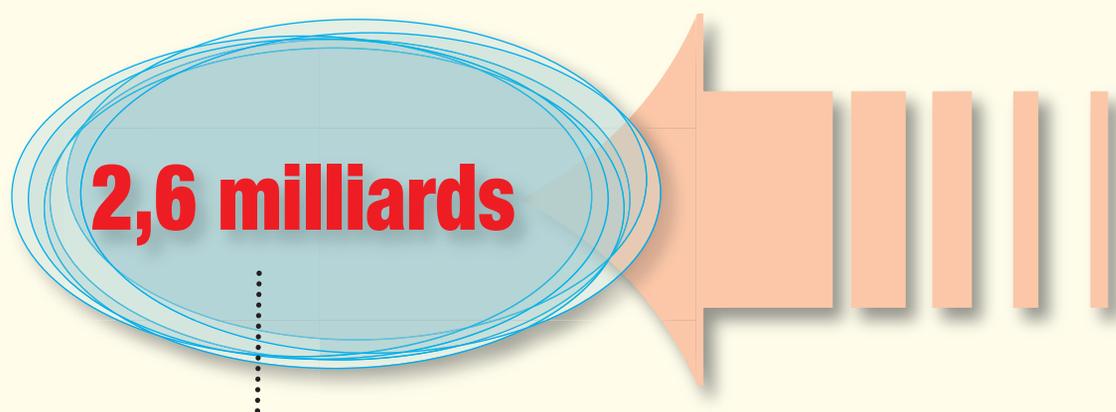
ur une réponse solidaire à la perte d'autonomie - Pour



- ▶ Ce que coûte à l'État la fraude et l'évasion fiscale internationale intégrant l'optimisation fiscale des grosses fortunes et des grandes entreprises (dont 25 milliards dus aux prix de transfert).



- ▶ Le coût de la fraude internationale des seuls particuliers (9 Mds pour l'impôt sur les revenus du capital, 4 Mds pour l'impôt sur les successions et 4 Mds pour l'ISF).



- ▶ C'est le montant des avoirs détenus en Suisse par les 2 500 résidents fiscaux français clients de la banque UBS qui ont demandé une régularisation à Bercy.
- ▶ 10 % sont issus du monde médical, 8 % de la finance, 8 % du monde scientifique, 5 % des arts et du sport, suivent les chefs d'entreprise (secteurs du commerce de gros et du textile), des avocats, ou encore des commerçants (bouchers, coiffeurs).

PANAMA PAPERS

« Un printemps combatif »

11,5 millions de fichiers d'une société panaméenne révélant une fraude fiscale sans précédent. Ces pratiques sont bien connues. Que fait l'Union Européenne contre ceux qui volent la société sans vergogne ? Quelle bataille l'Union Européenne actuelle a-t-elle menée pour la transparence, pour la lutte contre la corruption ?

Dans les fichiers se trouvent des politiques, des milliardaires, des personnalités... Côté France des noms comme Jérôme Cahuzac, Michel Platini, des fidèles de Marine Le Pen, la famille Balkany mais aussi des banques comme la Société Générale. Les sociétés écrans sont des instruments qui permettent de cacher l'identité du propriétaire réel d'un compte ou d'une société pour blanchir l'argent du crime ou frauder les administrations fiscales dans le monde.

Les États spoliés... les services publics laissés à l'abandon

Le gouvernement français, qui participe aux instances de l'Union Européenne, a également failli dans cette gigantesque affaire d'évasion fiscale, en ne menant pas à bien la promesse d'une grande réforme fiscale. En Europe, en France, comme dans les pays en développement, ce sont des centaines de milliards d'euros (environ 80 milliards en France par an) qui font ainsi défaut aux politiques publiques. Pas d'argent, nous dit-on, pour financer les services publics, pour recruter des personnels, pour augmenter le SMIC, le traitement des fonctionnaires, les pensions, pour réduire le coût de l'accès aux soins... Pas d'argent non plus, ni de volonté politique pour accueillir les migrants.

Un mouvement social porteur d'espoirs

Le scandale surgit au moment où (malgré l'état d'urgence maintenu) salariés, jeunes, retraités battent le pavé le jour et discutent la nuit, depuis le 9 mars ; ce jour là l'intersyndicale (CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF-UNL-FIDL) avait appelé

à une journée d'action contre un projet de loi qui détruit le code du travail, les protections collectives, favorise les licenciements économiques au nom de « la sauvegarde de la compétitivité », flexibilise le temps de travail... Les jeunes et leurs organisations refusent l'avenir précaire proposé et participent pleinement à la lutte : les quelques avancées (non programmées) du gouvernement ne les ont pas convaincus et ils seront dans la rue le 28 avril, nouveau temps prévu par l'intersyndicale. « Climat de fin de règne », titre *Politis*. Sur fond de contestation sociale sans précédent depuis



© DR

longtemps, François Hollande, au plus bas dans les sondages, est contraint de renoncer à sa réforme constitutionnelle sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité.

Le mouvement social qui, on l'espère, durera

Il semble mettre un terme à l'apathie de si longs mois. Il est fort de son caractère intergénérationnel. Il est fort parce qu'il unit lutte contre un projet destructeur, exercice collectif de la démocratie et débat pour une autre société. C'est Nuit Debout qui rassemble jeunes et retraités, « encartés » syndicaux ou politiques venus à titre individuel ou non « encartés ». Les retraités sont partie prenante de ces luttes. La SFR nationale l'a exprimé à plusieurs reprises : en continuant à se battre aussi pour leurs revendications, ils contribuent à créer une dynamique commune. C'est ce qui ressort partout des journées des 9 et 10 mars.

Après le 10 mars

Le « groupe des 9 » a décidé, après le succès du 10 mars, de poursuivre la mobilisation autour du pouvoir d'achat. Les mesures fiscales contre les retraités (suppression de la demi-part fiscale des veuves et veufs et fiscalisation de la majoration familiale) amputent le pouvoir d'achat de nombreux retraités. C'est pourquoi l'intersyndicale des « 9 » rencontrera Michel Sapin le 3 mai prochain pour l'interpeller à ce sujet, lui demander des explications sur les mesures prises et exposer ses revendications. À l'issue de cette rencontre, une lettre sera adressée aux groupes parlementaires, lettre qui pourrait servir de base à une initiative nationale dans les départements, en juin. Le 17 mai, la FSU rencontrera la nouvelle secrétaire d'État aux Personnes âgées sur les lenteurs de l'application de la loi dite du « vieillissement ».

Le printemps sera chaud. ❖

Marylène Cahouet

APRÈS L'ADOPTION DE LA LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Des décrets d'application toujours en attente...

Pour voir les effets concrets de la loi applicable en 2016, il faut des textes réglementaires : or, deux sont parus sur quarante-sept !

Promulguée fin décembre 2015, à quelques heures de sa date d'application fixée le 1^{er} janvier 2016, la « grande » loi sur le vieillissement et la dépendance a bien du mal à voir ses décrets d'application publiés. En effet, seu-

lement deux décrets sont parus à la suite de cette promulgation.

Les services dans les EHPAD et leur coût

Le premier décret porte sur le socle de prestations minimales

des EHPAD. Il liste les services que chaque EHPAD devra dorénavant assurer en matière d'accueil hôtelier, de restauration et de blanchissage. Le tarif d'hébergement fourni aux familles devra inclure ces prestations afin de garantir

une prise en charge sans surcoût et permettre une meilleure comparaison des prix proposés. Ces prix devraient être affichés sur le site mis en place par le gouvernement et qui recense déjà l'ensemble des établissements : www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

Le second décret (n° 2015-1873) est censé « encadrer le prix des prestations » dans les EHPAD non habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, puisque ces prix ne pourront augmenter au-delà d'un pourcentage fixé par arrêté interministériel à chaque début d'année (par exemple : le taux maximal fixé en 2016 par rapport à 2015 est de + 0,61 %).

Depuis ces deux décrets, ce ne sont pas moins de quarante-sept textes réglementaires qui sont attendus : quarante-sept textes



© Godfer / Fotolia.fr

d'application dont dix-huit décrets en Conseil d'État !

80 % de ces textes doivent être publiés avant juillet 2016, les autres avant le 1^{er} janvier 2017.

La réforme de l'APA et son financement

Parmi ces textes, l'un en particulier est très attendu : celui relatif à la réforme de l'APA (puisque l'entrée en vigueur de la réforme était prévue pour le... 1^{er} mars 2016 !).

On sait que l'ADF (Assemblée des départements de France) avait demandé un délai de six mois afin de « régler les aspects juridiques

Les bénéficiaires de l'APA ne seront pas tous concernés.

et techniques de façon précise pour que le dispositif soit simple pour les personnes âgées », et que la secrétaire d'État Laurence Rossignol ne leur avait accordé que deux mois pour la revalorisation de l'APA !

C'est surtout le financement de l'APA qui posait question aux départements sur le long terme. Car si la secrétaire d'État affirme que le taux de compensation de l'APA par l'État passera de 31 % à 36 %, les départements estiment que l'augmentation de la popula-

tion âgée sur la même période n'est pas suffisamment prise en compte : les plus de 85 ans sont 1,4 million aujourd'hui..., ils seront 5 millions en 2060 !

Quant à l'augmentation « exceptionnelle » de l'APA (+ 13 %), elle ne bénéficiera qu'à seulement un quart des bénéficiaires (une heure par jour d'accompagnement à domicile pour les personnes les plus dépendantes en GIR 1 ou 2, et une heure par semaine pour celles en GIR 3 ou 4...), car elle ne concernera pas les 1,2 million d'allocataires ni même les bénéficiaires à domicile (estimés à 740 000 en 2013).

Seules les personnes âgées allocataires à domicile dont le plan d'aide est saturé seront concernées par cette mesure, soit à peu près 180 000 bénéficiaires (à peine 24 % !). ❖ **Michel Angot**

QUESTIONS À...



Jean-Pierre Dubois

Juriste, professeur de droit public à l'Université Paris XI, président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme

Pour Retraités : En Europe, les partis xénophobes et racistes progressent et sont même parfois au pouvoir. Ils prônent la chasse aux migrants... Et en France ?

Jean-Pierre Dubois : Depuis 2002, une dérive analogue a inspiré dix années de « lois Sarkozy » et de discours de plus en plus « décomplexés ». L'alternance de 2012 n'a pas vraiment interrompu cette « lepénisation » des esprits et parfois aussi des politiques menées. Pour notre Premier ministre « nous sommes en guerre » ; il souhaite que l'état d'exception soit prolongé jusqu'à disparition du terrorisme au Moyen-Orient. Ce que n'ont fait ni l'Espagne en 2004, ni le Royaume-Uni en 2005, pays pourtant durement frappés eux aussi.

Pour Retraités : Pour dissuader des terroristes « binationaux » faut-il et suffit-il de les priver de la nationalité française ?

J.-P. D. : « Être Français, ça se mérite »... Vieille revendication de l'extrême droite incomplètement satisfaite avant 2012... La menace de perdre sa nationalité *post mortem* ne dissuadera aucun kamikaze. Mais en doublant Nicolas Sarkozy sur son extrême droite, F. Hollande et M. Valls espèrent le prendre entre deux feux au premier tour en 2017. Dérisoire « demi-habilité » politique : la distinction entre gauche et droite n'était

déjà plus guère lisible pour la majorité de nos concitoyens ; maintenant ce sont les repères éthiques face à l'extrême droite qui sont brouillés.

Pour Retraités : Comment sortir alors de ce que vous nommez la « déchéance » du Politique ?

J.-P. D. : En tenant bon sur la « République laïque, démocratique et sociale » ; sur l'universalité des droits, qui refuse des mesures qui violent la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; sur l'indivisibilité des droits, qui refuse le recul des solidarités et des acquis sociaux. Mais la défensive ne suffit pas : sous des formes variées et souvent inédites, de nouvelles forces de mobilisation citoyenne, de nouveaux acteurs démocratiques émergent : lanceurs d'alerte, réseaux de veille et de solidarité, collectifs divers...

Pour Retraités : Mais tout cela est encore tâtonnant ?

J.-P. D. : « Le vieux se meurt, le neuf peine à naître », comme disait Gramsci. En ces temps incertains, il faut faire mesurer à nos concitoyens le pouvoir qu'ils ont entre les mains : celui de refuser l'inacceptable et d'agir pour retrouver le sens du progrès partagé. Il faut en finir avec la « politique de la peur », militer pour une « politique de l'espoir », et donc faire revivre la démocratie.

Propos recueillis par la rédaction

RECUL DE LA SOLIDARITÉ, PROGRESSION DES INÉGALITÉS



La Sécurité sociale affaiblie

N'est-il pas impératif de revenir aux fondements de la Sécurité sociale pour garantir l'égalité des citoyens devant leurs besoins en matière de santé ?

Après la CMU, la PUMA.

Quand Ambroise Croizat a créé la Sécurité sociale, les nouveaux droits étaient liés au travail et non à la qualité de citoyen : financement assuré par les cotisations sociales sur les salaires. Les travailleurs indépendants refusaient « de payer pour les ouvriers ».

Extension de la Sécurité sociale

Les contributions de l'État, via l'impôt, étaient limitées. De 1961 à 1977 toutes les catégories sociales (des exploitants agricoles aux prêtres) ont eu leurs régimes particuliers avec des aides de l'État, des transferts pris sur les autres régimes. Au prix de désengagements continus de la Sécurité sociale. Dans la clarté, une reconquête est urgente.

Des reculs dévastateurs : un socle qui s'effrite

Pour le financement, un double mouvement : en 1955, les cotisations sociales représentaient 80 % du budget du régime général et aujourd'hui 60 %. À l'intérieur de ces cotisations, la part patronale est passée de 80 à 60 % avec report sur des impôts (taxes, CSG...). En 1965, les médicaments étaient remboursés à hauteur de 80 %. En 2016, les soins de ville, traitements et médicaments, le sont à 50 %. Le reste est à la charge des patients, directement ou par les cotisations aux complémentaires santé. Complémentaires : la suprématie des mutuelles voici 30 ans est bousculée : 50 % du chiffre d'affaires vont aux assurances privées et aux institutions de prévoyance.

Sans complémentaire santé, l'accès à des soins de qualité est devenu impossible (sauf urgences, affections de longue durée, hospitalisation). La segmentation des offres de contrats maladie selon les tarifs et les garanties accentuent les inégalités : 30 % de la population renonce à des soins. Seule la Sécurité sociale pourrait assurer par un financement partagé et solidaire un égal accès aux soins !

En 2016, du nouveau

La CMU (Couverture maladie universelle) de 1999 devait permettre l'accès aux soins de tous. En 2015 il n'en était rien. Au 1^{er} janvier 2016, fin de la CMU remplacée par la PUMA, Protection universelle maladie. Dorénavant les droits ne sont plus liés au travail mais à la qualité

de résident en France : droits individuels. Ainsi 3,2 millions de femmes mariées, pacsées... qui n'avaient ni autonomie sociale, ni confidentialité ont droit à leur carte Vitale personnelle avec relevés propres. À 12 ans, un enfant dont les parents sont séparés aura sa carte Vitale. Chaque parent séparé aura automatiquement une protection maladie personnelle.

Comme l'hypothétique extension du tiers payant fin 2017, la PUMA peut être une avancée réelle. Mais avec un socle qui s'effrite, une Sécurité sociale étranglée chaque année un peu plus, les problèmes de fond demeurent : délais d'attente, pénurie de médecins notamment du secteur 1, renoncements... ❖ **Bernard Colou**

LA CONCURRENCE ACCRUE DES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Qu'en est-il pour la MGEN ?

Que reste-t-il de la solidarité intergénérationnelle et de la démocratie mutualiste, valeurs fondatrices de la mutuelle, après les choix de tarification qui affectent les plus âgés ?

Les désengagements de la Sécurité sociale gonflent le chiffre d'affaires des complémentaires santé qui se renforcent. De plus les contrats collectifs, financés à 50 % ou davantage par les entreprises, sont étendus cette année à tout le secteur privé. En revanche les taxes (0 % en 2000, 1,78 % en 2001, 13,27 % aujourd'hui) plombent leurs comptes.

Pour la MGEN, l'âge moyen élevé des adhérents (57 ans), 1,2 actif pour 1 retraité et la quasi-absence de contrats collectifs aidés entraînent une augmentation inéluctable des cotisations, comparable à celle des autres complémentaires.

Multiplication des tarifs

Cependant, fallait-il multiplier les niveaux de garanties (quatre) et les tarifs (quarante) ? Chaque adhérent est invité à prendre une décision personnelle, les solidarités collectives s'effacent. Actifs : en choisissant le bas de gamme (MGEN

Initiale), donc moins de remboursements, l'adhérent déboursera moins ! Avec MGEN équilibre et référence et jusqu'à 45 ans les cotisations sont stabilisées. En revanche, dès 30 ans, MGEN intégrale, avec les meilleurs remboursements, est nettement plus coûteuse.

Pour les retraités

L'augmentation est de 12,92 % et même 17,70 % pour les plus de 70 ans. Cette fragmentation n'aide pas la bonne compréhension des évolutions, crée des inégalités importantes à l'inverse de la Sécurité sociale dont les réponses aux aléas de la vie sont homogènes. D'autre part, MGEN Équilibre et Intégrale assurent un remboursement des dépassements d'honoraires. Or les médecins du secteur 2 augmentent leurs dépassements en fonction des niveaux de remboursements ; n'est-ce pas les encourager dans cette voie ? Les adhérents de MGEN Initiale et Référence ne vont-ils pas se trouver lésés ? ❖ **B. C.**



La solidarité entre générations : une valeur à préserver.

© Trueffelpix / Fotolia.fr

« LA COMMUNE À L'ASSAUT DU CIEL »⁽¹⁾

Montmartre... quelques pas dans l'histoire

Du haut de la butte, on peut admirer Paris, dans un bouillonnement où passé et présent écrivent l'avenir, sur des nuages en forme de pages blanches, pour le meilleur et pour le pire.

Il y a d'abord le Montmartre des arts, le quartier bohème, des peintres, écrivains, danseuses artistes ; à chaque coin de rue, des tableaux grandeur nature transforment le promeneur en personnage déambulant dans les univers de Van Gogh, Picasso, Toulouse Lautrec, Utrillo... Cette dimension fait le charme de la butte, celui d'être encore le village Montmartre qui, rattaché à Paris seulement en 1860, a su conserver ses origines. Ses maisonnettes, ses cours intérieurs, son vignoble, sa fête des vendanges, traduisent sa vitalité comme pour marquer un territoire dont les frontières avec la ville sont encore bien visibles.

Montmartre, tertre et terre de contrastes

Tout en haut de la colline : le Sacré-Cœur, construit en 1873 avec l'argent d'une souscription nationale pour « expier les crimes de la Commune de Paris ». L'endroit choisi pour cette construction n'est pas l'effet du hasard ! C'est en effet là que le 18 mars 1871 se sont déroulées les premières heures de la Commune de

Paris, l'un des moments forts de l'histoire de l'humanité.

La Commune, née dans ce village surplombant Paris, il faut en dire quelques mots avant de poursuivre la visite. Le 18 mars 1871, sur la butte, l'armée de Thiers tente de récupérer les canons de la garde nationale, payés par souscription populaire pour repousser les Prussiens. Les gardes nationaux et les Parisiens dont de nombreuses femmes avec à leur tête Louise Michel, discutent avec les militaires qui finissent par fraterniser avec la population. Thiers et son gouvernement quittent Paris pour s'installer à Versailles. À minuit, le Comité

central de la garde nationale, réuni à l'Hôtel de Ville, appelle les Parisiens à élire leur propre assemblée : la Commune.

72 jours qui ont marqué l'Histoire

Le 28 mars, la Commune est proclamée place de l'Hôtel de Ville. Son organisation repose sur la représentation de tous les arrondissements, « un gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple » diront certains. Pluraliste, la Commune regroupe anarchistes, blanquistes, francs-maçons, marxistes, internationalistes... leur point commun : l'idéal républicain. Le 28 mai 1871, les Versaillais massacrent au Père Lachaise les derniers défenseurs de la Commune. Elle n'aura vécu que 72 jours mais aura entrepris des réformes qui deviendront des modèles : fonctionnement démocratique, avancées sociales dans de nombreux domaines, émancipation des femmes, laïcité et culture populaire, citoyenneté pour les étrangers, école gratuite pour tous les enfants.

Montmartre, une subtile combinaison de bohème, d'engagement et de rêveries. ❖

Gérard Blancheteau

(1) À l'assaut du ciel. La commune de Paris annonciatrice d'un monde nouveau. Jacques Duclos, Éditions Sociales, Paris 1961.

POUR EN SAVOIR +

- ❖ **Métro** : Ligne 12 stations : Pigalle, Abbesses, Lamark-Caulaincourt ; Ligne 2 : Anvers, Pigalle, Blanche ; ligne 4 : Château-Rouge.
- ❖ **Le funiculaire** : longe la rue Foyatier (escalier) ; départ Place Suzanne Valadon.
- ❖ **Les escaliers de la butte**, ceux qui montent au Sacré-Cœur sont connus du monde entier, mais on peut aussi aborder Montmartre par le nord, par la rue du Mont-Cenis ; elle se termine en escaliers qui « sont durs aux malheureux ».
- ❖ **Le musée** : 8-14 rue Cortot (derrière la Basilique) est établi dans des locaux où vécurent S. Valadon, M. Utrillo, F. Poulbot ; A. Renoir y a eu son atelier.
- ❖ **La vigne** : Le « Clos-Montmartre » se situe le long de la rue Saint-Vincent et de la rue des Saules, entre le musée et le Lapin Agile (célèbre cabaret).
- ❖ **Et pour parfaire vos connaissances historiques** : www.commune1871.org



© Wikipedia/Serge Meiki



© Wikipedia/Mbz



© Wikipedia/Specdona



© DR



FGR-FP : QUEL AVENIR ?

Dossier réalisé par Stéphane Batigne, Jean-Marie Canu, Joël Chenet, Hélène Pougant, Marylène Cahouet

La décision unilatérale du SE-UNSA de se désaffilier de la FGR-FP interroge quant à ses motivations. Il est de la responsabilité de la FSU – et dans ses possibilités – de préserver l'avenir de la FGR-FP.

L'analyse faite par la direction de l'UNSA des évolutions en cours sur le champ syndical, dont l'impact pourrait être déterminant dans la période électorale qui s'ouvre, est sans doute la première raison qui a motivé le choix de la direction du SE. On sait que l'opposition à la poli-

tique néolibérale de l'actuel gouvernement demeure forte, notamment chez les retraité-e-s, et s'exprime massivement chaque fois que de besoin à l'appel de ses organisations représentatives. Ce qui va à l'encontre d'une stratégie syndicale qui s'accommode de cette politique supposée apporter croissance et emploi.

Rupture d'une dynamique

Les responsables de ce syndicalisme qualifié communément « d'accompagnement », soucieux d'éviter à tout prix un durcissement des relations entre retraité-e-s et gouvernement, ont fait le choix de rompre cette dynamique de mobilisation en scindant le mou-

vement unitaire des retraité-e-s des trois Fonctions publiques. L'inaudibilité des arguments invoqués prouve aisément le caractère manœuvrier de l'opération : la FSU serait devenue hégémonique (alors qu'elle est à égalité au BN et minoritaire à la CE comme au congrès) ; la FGR-FP se replierait sur la seule Fonction publique (alors qu'elle pratique l'interprofessionnel chaque fois que cela est possible, mais il est vrai qu'elle reste attachée au statut de la Fonction publique et au code des pensions... ce qui n'est pas le cas de tous les syndicats). En fait, il s'agit pour les auteurs de ce coup bas de tenter de renforcer l'UCR-UNSA, c'est-à-dire le pôle syndical dit réformiste.

Accroissement de la division syndicale

Cette opération bureaucratique risque d'être lourde de conséquences négatives pour le mouvement syndical des retraité-e-s. La première conséquence, la plus immédiate, est qu'elle accroît la division sur un champ syndical déjà très (trop) morcelé, ce qui ne peut que conduire à réduire les capacités globales de riposte face aux mesures gouvernementales. La deuxième, à plus longue échéance, concerne l'avenir même de la FGR-FP. Amputée par la volonté de la direction de l'UNSA d'une partie significative de ses adhérent-es et de ses militant-es, souvent chevronné-es, la FGR risque de se trouver déportée à son corps défendant - car

personne dans la FSU n'a voulu une telle évolution - vers cette seule fédération qui en constitue de facto maintenant la composante principale. Et c'est bien pour contrer ce risque majeur - pour ne pas dire mortifère - que la FSU a immédiatement appelé au maintien de l'unité, ce qu'elle a solennellement réaffirmé lors de son congrès national du Mans le 5 février dernier.

En réponse : le choix de l'unité

Pour mener cette politique d'unité maintenue, la FSU dispose de points d'appui. Le premier est la volonté clairement exprimée par nombre d'adhérent-es du SE de s'opposer à ce diktat, au point d'envisager de démissionner de l'UNSA. Et les anciens n'ont pas

oublié leur refus de reproduire chez les retraités la scission de la FEN de 1992 voulue par les mêmes qu'aujourd'hui. Le deuxième est l'appel initié par deux anciens secrétaires généraux de la FGR-FP, eux-mêmes adhérent-es de l'UNSA, à la création d'une association nationale d'adhérents qui intégrerait à ses qualités la FGR-FP en regroupant celles et ceux qui refusent cette scission. Dans la limite de son champ de responsabilité, la FSU se fera un devoir de répondre favorablement à toute demande d'aide qui émanerait des initiateurs/trices de cette démarche.

Reste que la recherche de l'unité ne peut signifier pour autant l'abandon d'une ligne syndicale de défense des retraité-es, et

© Fotolia.com / Photobank



Garder l'unité pour être encore plus fort.

d'abord de leur pouvoir d'achat, ce qui conduit dans une démarche strictement syndicale à s'opposer à la politique d'austérité du gouvernement. ❖

RETOUR SUR L'HISTOIRE

80 printemps pour la FGR-FP

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction publique a traversé plus de trois quarts de siècle d'aléas en privilégiant toujours l'unité dans le pluralisme et la défense des retraités.

La FGR-FP est née le 20 juin 1936, sous l'impulsion d'une institutrice retraitée, Marthe Pichorel, syndicaliste appartenant au SNI. À l'époque, le code des pensions, élaboré par une loi d'avril 1924, n'était toujours pas appliqué intégralement. Dans la revue « L'École libératrice », le journal du SNI, du 28 mars 1936, Marthe Pichorel lance un appel aux retraités de l'enseignement primaire pour la création de la FGR-FP « un centre attractif où les plus âgés poursuivront, en liaison avec les plus jeunes, la marche vers un même idéal de justice et de paix ». Le congrès constitutif se tient le 20 juin, la déclaration en préfecture se fait le 22 juillet et la parution au JO a lieu le 2 août. La FGR est créée ; elle compte dès l'origine des adhérents syndiqués et des adhérents directs.

La Seconde Guerre mondiale

L'activité de la FGR est interrompue pendant l'occupation ; elle est la seule parmi toutes les organisations de retraités à être interdite par le gouvernement de Vichy. Elle continue son activité dans la clandestinité sous la forme d'un « Office d'information ». Elle est officiellement reconstituée le 5 septembre 1944.

Les sections départementales reprennent leur activité avec comme revendication prioritaire la revalorisation et la péréquation des retraites, qui sera obtenue en 1948 à l'issue d'une longue bataille parlementaire. Cet ajustement intégral

et automatique des pensions aux traitements des actifs sera supprimé par la loi Fillon-Delevoye en 2003.

Les scissions successives

Durant cette longue vie, la FGR-FP a traversé plusieurs scissions syndicales sans sombrer ni se déchirer, celle de 1948 tout d'abord. Le congrès a alors décidé de continuer à rassembler des organisations que séparaient désormais des divergences profondes, offrant même aux uns et aux autres le seul terrain d'entente où ils puissent confronter leurs points de vue.

En 1992, la scission de la FEN aboutit au même résultat : la volonté de maintenir l'unité des retraités dans l'action commune a été plus forte que les déchirements intervenus au sein des organisations syndicales qui affiliaient



leurs retraités à la FGR-FP. C'est pourquoi se retrouvent encore aujourd'hui, côte à côte dans cette même organisation, des anciens fonctionnaires issus de métiers différents, mais aussi, pour le même métier, des retraités issus de syndicats concurrents, notamment des syndicats de l'UNSA d'une part et de la FSU d'autre part.

La FGR n'est pas isolée

Avec d'autres associations de retraités, elle a créé le pôle des retraités Fonction publique : l'ANRPTT (Association Nationale des Retraités de la Poste et France Télécom), la FNOM (Fédération Nationale des Officiers Mariniers en retraite), l'UNRPG (Union Nationale des Personnels en Retraite de la Police) et l'UNRP (Union Nationale des Retraités de la Police). Ce pôle des retraités intervient auprès des pouvoirs publics sur des questions qui concernent l'ensemble des adhérents, tous fonctionnaires, civils ou militaires.

Avec les Unions Confédérales de Retraités (UCR) CGT, CFDT, FO, CGC et CFTC ainsi que l'UNSA-retraités, le partenariat est élargi aux retraités du public et du privé pour toutes les questions de pouvoir d'achat ou de protection sociale. Récemment s'est créé un groupe intersyndical dit « groupe des 9 », dans lequel la FGR retrouve les UCR CGT, CGC, CFTC et FO, la FSU, Solidaires et les associations LSR (fédération nationale des associations de Loisirs et Solidarités des Retraités) et UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées). C'est ce groupe qui a initié les mouvements de retraités du 3 juin 2014, la carte pétition de septembre 2015, etc.

De même la FGR-FP participe aux actions européennes lancées par la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Âgées) car les thèmes de ces actions rejoignent ses propres revendications. ❖

APRÈS LA COMMISSION EXÉCUTIVE EXTRAORDINAIRE DU 2 MARS 2016

3 questions à

Moins de trois mois après la désaffiliation du SE-UNSA où en est-on ?

Après la désaffiliation du SE-UNSA, nous avons pris des décisions importantes à la CE extraordinaire du 2 mars pour l'avenir de la FGR et l'unité du mouvement syndical des fonctionnaires retraités. Les premières réactions qui nous parviennent, en particulier au travers des AG départementales qui se tiennent en ce moment, sont positives même si subsistent des interrogations pour l'avenir à moyen ou long terme. La désaffiliation du SE-UNSA a provoqué dans quelques départements, moins d'une dizaine, la démission des équipes d'animation, nous nous efforçons, avec les délégués régionaux concernés et les responsables syndicaux, d'y remédier.

Comment compenser la perte d'adhérents ?

La plupart des militants départementaux sont, pour une large part, devenus adhérents de l'AR-



Michel Salingue
Secrétaire général
de la FGR-FP

FEN (Association des Retraités de l'Éducation nationale), créée pour permettre aux adhérents retraités du SE-UNSA de continuer à militer sous une forme collective. Certains, en nombre non négligeable, ont choisi l'adhésion directe.

Le fonctionnement démocratique normal de la FGR-FP se poursuit : les groupes de travail se sont à nouveau réunis en mars pour préparer les commissions du congrès, les nouveaux secrétaires et trésoriers ont été, comme chaque année, réunis le 16 mars, le congrès national se prépare dans de bonnes conditions.

Quelles perspectives d'avenir ?

Nous avons pris l'engagement de poursuivre une FGR-FP pluraliste et unitaire, de type à la fois syndical et associatif, prenant en compte l'ensemble des sensibilités, et le travail commence maintenant. C'est l'occasion de refonder la FGR-FP sans remettre en cause ses fondamentaux. Ce doit être l'occasion de nous pencher sur l'ouverture indispensable à d'autres forces syndicales issues des trois Fonctions publiques, de réfléchir à nos alliances avec d'autres forces syndicales et/ou associatives de la Fonction publique, de réaffirmer le caractère spécifique Fonction publique de nos objectifs et de revoir notre fonctionnement interne.

Cette réflexion devra débiter lors de notre congrès en juin et se poursuivre dans les trois années à venir. Elle passera par le travail de la CE du groupe Avenir de la FGR-FP mais aussi par la réflexion des sections départementales.

Ouverture sans renier notre spécificité et approfondissement de la démocratie sont les deux conditions de la poursuite de la FGR-FP. ❖



Ouverture indispensable à d'autres forces syndicales issues des trois fonctions publiques.

TÉMOIGNAGE



Maintenir la « vieille maison »

Dans les sections départementales, un profond attachement pour la FGR-FP, « vieille maison » riche de son passé unitaire et revendicatif, s'est manifesté : témoignage de Stéphane Batigne, secrétaire départemental de la FGR-FP de la Loire.

Lors de sa CE élargie du 11 janvier, notre section FGR-FP Loire s'est trouvée face à la désaffiliation par le SE-UNSA de 45 % de ses adhérents. Certains étaient là, malgré tout, d'autres nous avaient fait part de leur désarroi. Pour eux, la FGR-FP c'était avant tout la logique de leur engagement syndical de toujours, celle d'une profession rassemblée dans un syndicalisme où les débats étaient vifs,

rugueux, mais permettaient d'opposer à l'administration une force unie.

Un outil d'avenir

Pour tous les présents à cette CE, la réponse à trois questions posées fut unanime :

- **Oui au maintien** d'une FGR-FP pluraliste, unitaire, composée de syndicats, groupes associatifs et adhérents directs. La division syndicale ne peut à l'in-

fini éparpiller nos forces quand les menaces se multiplient.

- **Oui à l'adhésion** d'une association nouvelle, ARFEN, regroupant les adhérents du SE qui n'acceptent pas ce coup porté à la seule association syndicale unitaire de retraités fonctionnaires.

- **Oui enfin, à ce qui est notre raison d'être** : l'action unitaire et solidaire avec les salariés et les retraités, du privé comme du

public, pour nos revendications communes.

Menaces contre les statuts de fonctionnaires, c'est-à-dire contre les services publics, menaces lourdes avec la loi dite « travail » mise en cause du Code du travail et du Code des pensions, la section FGR-FP de la Loire riche de son pluralisme interne participe et participera aux luttes intergénérationnelles de résistance contre ces dégradations. ❖

LA VOLONTÉ DE LA FSU

Construire un nouvel avenir pour la FGR-FP

La décision de la direction du SE-UNSA de se désaffilier de la FGR-FP ouvre une période d'incertitudes. La FSU appelle à développer une FGR-FP pluraliste, unitaire et combative.

Le départ de 15 000 adhérents sur 45 000 ce n'est pas anodin. Certes le secrétaire général est issu du SNUipp-FSU mais les syndicats de l'UNSA étaient largement majoritaires à la commission exécutive, largement majoritaires dans les congrès et les départements. Évoquer la perte de majorité, comme le fait le SE-UNSA, est choquant au regard de la démocratie dans une organisation pluraliste, mais de plus ce n'est

qu'une argutie qui ne résiste pas aux réalités.

Le rapprochement UNSA-CFDT

La raison est profondément politique. La très grande majorité des adhérents de la FGR-FP se retrouvaient dans son orientation unitaire, démocratique, plurielle engageant les luttes sur la base de ses mandats. Mais l'UNSA a choisi le rapprochement avec la CFDT dans sa politique d'accompagnement

et a donc privilégié une stratégie qui sur le fond cherche à éliminer la FGR-FP car elle détonne dans le contexte syndical actuel par l'exemplarité qu'elle pratique : consensus avec des syndicats relevant de l'UNSA, FSU, Solidaires, FO, FE.CGC, UNAR-CFTC et diverses associations au service de la défense des intérêts des retraités des différentes Fonctions publiques.

L'attachement de la FSU à la FGR-FP

La FSU a rappelé au congrès du Mans en février 2016 son attachement à la FGR-FP et sa volonté de défendre cette organisation. Construire un nouvel avenir c'est poursuivre une dynamique qui reste dans les rails du cadre unitaire actuel, en cherchant l'élargissement à d'autres forces des trois Fonctions publiques.

Pour les militants des syndicats nationaux de la FSU, adhérents à la FGR-FP, pas d'hégémonie du

fait majoritaire mais la recherche permanente du consensus par le débat. La Commission exécutive (CE) des 5 et 6 avril est significative de cette volonté. Les débats sur le code du travail, le contexte social, la poursuite de l'action... ont permis un accord quasi unanime.

Dans la même logique : les syndicats de la FSU ont décidé que dans la prochaine CE élue par le congrès, ils n'auraient comme depuis six ans que sept élus, renforçant de fait la place des autres forces. C'est la volonté de maintenir un fonctionnement où le consensus est le maître mot. La FGR-FP et les forces qui la composent sont devant un défi : surmonter la tempête née de la décision du SE-UNSA. La vieille dame de 80 ans a su dépasser les difficultés nées des scissions de 1948 et 1992, elle saura trouver les forces pour se construire un nouvel avenir et faire une belle centenaire. La FSU s'y engage. ❖



Qu'apparaîtra-t-il une fois le chantier achevé ?



TOURNER, CROISER... ET TOURNER, CROISER...

Histoires de dentelles

La dentelle a été un élément vestimentaire important pour les hommes d'abord, puis pour les femmes ; elle doit en partie sa survie à Napoléon I^{er} qui, dans le cadre d'une politique de relance des industries du luxe, créa une filière d'enseignement pour cet art et imposa le port de dentelles dans les tenues lors des réceptions officielles.

Des gestes et des techniques

Basées sur deux gestes – tourner, croiser – il existe différentes techniques de dentelles aux fuseaux. Citons le Cluny de base né au xvii^e siècle à Gênes (points d'esprits, cordes de quatre et dessins très géométriques). Il s'est développé à la même époque dans le Velay. Il prit le nom de Cluny du Velay en enjolivant les points de base pour répondre aux commandes de linge de maison, de produits d'ameublement. En 1996, suite à l'utilisation de fils de couleurs est apparu le Cluny de Brioude polychrome, technique développée par Mme Arpin à l'Hôtel de la Dentelle de Brioude, qui a retenu l'attention de grands couturiers comme Pierre Balmain.

La dentelle aux fuseaux serait née au xvi^e siècle, dans la région de Venise, sous la forme de la passementerie (1539). Elle était exécutée par des hommes avec des fils d'or, d'argent ou de cuivre. Puis les femmes se l'approprièrent en travaillant le lin blanc. Ce ne fut pas une simple évolution mais une véritable révolution.

Une histoire mouvementée

La dentelle aux fuseaux a été travaillée en France notamment dans le Velay, source de revenus pour des femmes qui l'exécutaient à domicile pour le compte de marchands ambulants avant que cette activité soit plus organisée. La production a été marquée par des crises liées aux évolutions de la mode et à l'apparition de la dentelle mécanique.

L'enseignement de la dentelle a été rendu obligatoire dans la Haute-Loire par la loi Engerant-Vigouroux (5 juillet 1903). Une méthode, « Les bases de la dentelle aux fuseaux », a été mise au point par J. Chaleyé dans les années 1940 et a servi de support pédagogique aux éducatrices de l'époque.



La complainte des tisseuses de soie⁽¹⁾

*Toujours draps de soie tisserons
Jamais n'en serons mieux vêtues
Et toujours serons pauvres et nues
Et toujours faim et soif aurons ;
Jamais tant gagner ne saurons
Que mieux à manger en aurons... ;*

(1) « Chanson de toile » tirée de *Yvain ou le chevalier au lion* de Chrétien de Troyes (1135-1190)

On peut aussi rencontrer la Duchesse, dentelle aux fuseaux à fils coupés apparue en 1853. Elle prend deux formes : la Duchesse de Bruxelles, réalisée avec des fils très fins à base de grands motifs floraux, et la Duchesse de Bruges, plus simple, en fil plus gros.

La Normandie a aussi ses spécialités, dont la dentelle de Bayeux à base de fil de soie noire aux motifs ombrés et aux riches décors, qui côtoie la Blonde de Caen en fils de soie floche et fil de soie très fin. Elle est brillante et à base de feuilles et de fleurs dans lesquelles la lumière se reflète. Il est possible de voir des réalisations dans des musées normands.

Aujourd'hui, il est possible de s'approprier cet art grâce à des stages organisés par des structures comme le Centre d'enseignement de la dentelle aux fuseaux du Puy, l'Hôtel de la Dentelle de Brioude ou des associations qui le remettent au goût du jour. ❖

A.-M. Guichaoua Beucier

POUR EN SAVOIR +

❖ **Un ouvrage de référence :**
Dentelle aux fuseaux, les bases.
Méthode J. Chaleyé, éditions Carpentier.



❖ **Quelques liens utiles :**

- www.hoteldeladentelle.com
- <http://dentelledebayeux.free.fr>
- <http://couvige.virtuel.free.fr/frame.html>

❖ **Et deux musées**

- le musée des manufactures de dentelles à Retournac (Haute-Loire), 15 km d'Yssingeaux



- le musée des dentelles et broderies à Caudry (Nord), 15 km de Cambrai



SNUP-CDC**Un nouveau syndicat à la SFRN**

Le SNUP-CDC (Syndicat National Unitaire des Personnels de la Caisse des Dépôts et Consignations), syndicat FSU des personnels de la Caisse des Dépôts et Consignations, est né en 2007 ; la CDC assure depuis 1816 le

financement des politiques publiques et assure entre autres missions la gestion des retraites des agents des collectivités locales. Le SNUP-CDC a maintenant une section retraités qui vient de rejoindre la SFRN.

INTERVIEW**Michel Deschamps**

Le dernier numéro du journal des retraités du SNUipp (*Infos-Retraité*s d'avril) est paru en supplément de *Fenêtres sur Cours* numéro 423. À lire un entretien avec Michel Deschamps qui fut le premier Secrétaire Général de la FSU. « Bianchi sous le

harnois » des responsabilités fédérales, il revient dans *l'École sous presse*, un ouvrage publié par l'Institut de Recherches de la FSU aux éditions Syllepse, sur les rapports entre l'École et l'opinion publique.

SALON**Livre antifasciste**

VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes, collectif animé entre autres par des militants FSU) a organisé le samedi 30 avril à Paris le salon du livre antifasciste en partenariat avec l'Institut de Recherche de la FSU,

ACTIFS, LES SYNDIQUÉS RETRAITÉS DE LA FSU !

Les retraité-e-s et le congrès de la FSU au Mans

Le congrès de la FSU au Mans en février 2016 a réaffirmé la nécessité de renforcer le syndicalisme retraité pour mieux défendre leurs revendications en lien avec les actifs.

Un congrès est un moment important de l'activité de notre fédération. Il implique l'ensemble de ses adhérents. Les retraité-e-s y ont pris toute leur part et le congrès a souvent permis d'obtenir des acquis nouveaux. Ainsi, la FSU s'est fixée comme objectif la construction d'un véritable syndicalisme retraité. Il doit être l'objet de réflexion à mettre rapidement en œuvre. S'appuyant sur les progrès intervenus depuis la création des SFRN⁽¹⁾ au congrès de Marseille, la FSU se donne comme objectif la revitalisation de toutes les SFRD⁽¹⁾, l'amélioration des liens entre départements et national, la construction d'outils pour mieux associer les SFRD aux travaux de la SFRN. Tous les syndicats nationaux doivent s'y impliquer, organiser leurs retraité-e-s, les inciter à investir les structures des SFR et participer activement à la SFRN.

Une meilleure représentation

L'activité des retraité-e-s dépend aussi de leur renforcement. Ainsi le congrès a réaffirmé que la syndicalisation des retraité-e-s est à



©DR

la fois un enjeu favorisant des liens intergénérationnels pour la revendication et la défense de droits sociétaux (santé, services publics...) concernant actifs et retraité-e-s, et un enjeu pour la FSU et ses syndicats nationaux. Avec l'aide des SFR, tous doivent se mobiliser afin de garder les adhérents au moment de la retraite.

Les retraité-e-s doivent être mieux représenté-e-s, dans le cadre des statuts, dans toutes les instances de la FSU, dans la préparation des congrès, dans les secteurs de la FSU et la SFRN réunies plus souvent. La presse fédérale, nationale et départementale doit réguliè-

èrement refléter l'expression des retraité-e-s à côté de celle des actifs et actives. Les compétences et moyens doivent être mieux mutualisés afin d'associer plus de militant-e-s retraité-e-s et d'assurer un travail plus collectif dans l'élaboration des revendications et des actions.

Nos demandes

Ce temps fort militant a été aussi l'occasion de rappeler les revendications des retraité-e-s comme la revalorisation des pensions au 1^{er} janvier de chaque année et le rattrapage du pouvoir d'achat, les problématiques de santé, de fiscalité. L'indexation sur les

salaires reste la référence à défendre en lien avec nos revendications salariales. Autre acquis important du congrès : alors que l'évolution des pensions est aujourd'hui décidée par le gouvernement seul sur la base d'un rapport du Comité de suivi des retraites au sein duquel ne siège aucune organisation de retraité-e-s, la FSU revendique la mise en place d'une instance qui permette aux retraité-e-s de négocier au travers de leurs organisations syndicales ou pour le moins d'émettre un avis sur l'évolution des pensions.

La FSU demande l'abrogation des mesures qui ont eu de lourdes conséquences sur leur imposition et leur pouvoir d'achat. Elle revendique la création d'une indemnité compensatrice de vie chère pour tous les retraité-e-s d'outre-mer.

Il appartient maintenant à tous les retraités de faire vivre les orientations de ce congrès, du niveau local au niveau national. ♦

Bernard Charlier

1. Sections fédérales des retraités nationale ou départementales.

l'institut CGT d'histoire sociale et le CEFI-Solidaires. Ouvrages à retrouver sur les sites : www.visa-isa.org et www.syllepse.net

MILITANTE

Hors du commun
Maya Surduts, figure du combat féministe, n'est plus. Elle s'est battue jusqu'au bout

contre le capitalisme et pour les droits des femmes, persuadée de la nécessité de ne pas séparer ces deux combats. Elle avait à cœur de transmettre son savoir et ses analyses. La FSU a tenu à lui rendre hommage.

GRENOBLE 2016

Un cinquantenaire
Le SNES a fêté à Grenoble, lors de son congrès national, le cinquantième anniversaire de la fusion du SNES (enseignement classique et moderne) et du SNET (enseignement technique), et donc la naissance du SNES

actuel. À lire dans *L'US Retraités* le témoignage de Pierre Toussenet. www.snes.edu

PÉNITENCIAIRE

Manifestation nationale le 10 mai

Un mouvement est en cours dans les services pénitentiaires, dans les filières de l'insertion et de la probation, à

l'initiative de l'intersyndicale (FSU, CFDT, CGT, Interprojustice). Les personnels demandent la clarification de leurs missions et du cadre des négociations ouvertes par le nouveau ministre de la Justice. Infos complémentaires : www.snepap.fsu.fr

ACTIFS ET RETRAITÉ-E-S

Après le 10 mars, on continue

Les manifestations des 9 et 10 mars, la première interprofessionnelle (CGT-FSU-FO-Solidaires-UNEF-UNL-FIDL) contre la loi travail, la seconde qui était plus spécifique, pour le pouvoir d'achat des retraité-e-s, ne sont pas entrées en concurrence. Bien au contraire.

Depuis le 9 mars, dans la rue, en réunions intersyndicales..., les retraité-e-s ont été au cœur de l'« intergénérationnel » contre cette vision qui veut opposer les générations en stigmatisant les retraité-e-s comme des privilégiés. Actifs et retraité-e-s ont manifesté et se sont retrouvés ensemble dans la rue ou à Nuit Debout. Le 10 mars, à l'appel de l'intersyndicale, la mobilisation des retraité-e-s pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat (pension augmentée de + 0,1 % au 1^{er} octobre 2015 !) a été plus forte que les précédentes, appuyée par de nombreuses initiatives locales en intersyndicale le même jour (distribution de tracts, audiences, etc.) relayées par la presse locale. La poursuite de l'action est une évidence : c'est la conclusion de l'intersyndicale réunie le 12 avril qui prévoit plusieurs points d'étape avant l'été.

Première étape

Michel Sapin, ministre des Finances a, enfin, répondu à la demande d'audience formulée sur les mesures fiscales qui

aggravent la situation des retraité-e-s : suppression de la demi-part pour les veuves et veufs, imposition de la majoration familiale de 10 % pour les retraité-e-s ayant eu au moins trois enfants. L'audience est fixée au 3 mai.

Une journée nationale le 9 juin

Après le compte-rendu de l'intersyndicale, un courrier sera envoyé aux groupes parlementaires pour exposer la réponse du ministre et nos revendications. Cette initiative pourrait servir de base à la journée nationale de mobilisation du 9 juin : les intersyndicales, dans les départements, décideront des modalités de l'action : rassemblements, manifestations, conférences de presse, audiences chez les élu-e-s...

Un groupe de travail

L'intersyndicale a décidé de créer un groupe de travail sur la mise en place de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement). Le retard de la mise en œuvre de la loi est important (cf. article de Michel

Angot page 3) puisque nombre de décrets ne sont pas parus, notamment ceux qui concernent la gouvernance. La FSU revendique sa place dans les instances nationale et départementales. C'est ce qu'elle redira à Pascale Boistard, secrétaire d'État aux Personnes âgées, le 17 mai.

À la rentrée, l'intersyndicale entend bien poursuivre l'action sur le pouvoir d'achat et ce avant le 1^{er} octobre, date officielle de revalorisation des pensions. Les modalités restent à

définir : une lettre ouverte des neuf organisations avec l'idée de toucher surtout la presse écrite nationale et locale ? Il s'agirait de développer les questions qui impactent le pouvoir d'achat des retraité-e-s, les perspectives étudiées dans les rapports officiels et nos revendications.

Les retraité-e-s ne vont donc pas chômer les prochains jours car ils participeront aussi aux actions interprofessionnelles contre la loi travail et contribueront à faire du 1^{er} mai un grand rendez-vous social. ❖

Marylène Cahouet

• Une action à poursuivre



© Mireille Breton

NI MER, NI MONTAGNE, MAIS... LE CHARME D'UN TERROIR



Au fil du Clain, détours par Poitiers dans la Vienne

Aux confins du Limousin au sud, la vallée de la Loire au nord, le bocage deux-sévrien début du massif armoricain à l'ouest et la vallée de la Charente au sud, le département de la Vienne, assez loin de la mer (140 km) et de la montagne (300 km), pourrait ne pas attirer. Ce serait une erreur.

Poitiers⁽¹⁾, « capitale romane » ou « ville aux cent clochers », établie sur un éperon rocheux à la confluence de deux cours d'eau, le Clain et la Boivre, remonte à la préhistoire. Le dolmen de la Pierre Levée est un des vestiges de l'époque romaine de la ville, une des plus importantes de la Gaule, qui portait à l'époque le nom de Limonum. Cette pierre inspira François Rabelais qui en fit la table des ripailles de Pantagruel. Poitiers devint ensuite la capitale médiévale de l'Aquitaine au temps d'Aliénor et de Guillaume le Troubadour.

Charles Martel, mais aussi Rabelais ou du Bellay...

Elle est célèbre aussi par sa bataille qui vit les Sarrasins faire marche arrière, à Vouneuil sur Vienne, face à Charles Martel en 732. François Rabelais, Joachim du Bellay, Jean-Louis Guez de Balzac, René Descartes, Francis Bacon et, plus près de nous, Yves Bonnefoy et l'enfant du pays, le philosophe Michel Foucault, ont fréquenté les bancs de l'université créée en 1431.

La ville aux cent clochers

En déambulant dans les rues du centre-ville bordées de maisons à pans de bois, on se plonge dans le

passé pour découvrir : le Baptistère Saint-Jean, le plus ancien d'Europe, construit vers le ^v siècle, les églises de l'époque romane : Notre-Dame-la-Grande, sur la place du marché, des ^xⁱ-^xⁱⁱ siècles avec sa façade unique, Saint-Porchaire, Saint-Germain, les collégiales Sainte-Radégonde, Saint-Hilaire ou encore l'abbatiale Saint-Jean-de-Montierneuf. Autant de témoignages d'architecture religieuse romane ou gothique comme la cathédrale Saint-Pierre. Ici, des peintures murales ont récemment été découvertes sous le badigeon du ^{xviii} siècle et elles sont présentes sur la totalité des maçonneries, soit 600 m² de peinture gothique, exemple unique en France.

Le département des vestiges du passé et des attractions du futur

Le promeneur n'oubliera pas l'actuel palais de justice qui est en fait le palais des comtes de Poitiers, dont la salle des pas perdus était la grande salle de réception d'Aliénor d'Aquitaine, ainsi que les nombreux hôtels Renaissance (Berthelot, Fumé, Pinet) qui accueillent les universités demeurées dans le centre-ville. En un mot, la ville de Poitiers nous permet de revivre pratiquement toute notre histoire de France.

Mais le département regorge de nombreux autres monuments : château de Chauvigny, abbaye de Saint-Savin avec ses fresques romanes, classées au patrimoine mondial de l'Unesco, Montmorillon et son Octogone, sa Maison-Dieu ou son église Notre-Dame et sa crypte ornée de fresques classées. Quant au Futuroscope⁽²⁾, il nous transporte dans le futur. ❖

Hélène Pognant

GASTRONOMIE LOCALE

La fouace de Rabelais : « *Faites de fine fleur de froment délayé avec beaux moyeux d'œufs et de beurre, safran épices et eau* », telle est la recette de la fouace poitevine décrite par Rabelais dans Gargantua. À l'origine, la fouace n'était qu'une galette de blé qui servait d'écuelle, donc une simple assiette comestible.

Au Moyen-Âge elle se transforme petit à petit en un véritable pain pétri avec de la farine de première qualité et enrichi de beurre et d'œufs. Pour satisfaire sa gourmandise, Gargantua déclencha une guerre contre les fouaciers locaux qui avaient refusé de lui en vendre.

À noter que, contrairement à la fouace nantaise, la fouace dite rabelaisienne ne contient pas de sucre mais des épices.

1. Se renseigner : Office de tourisme et Syndicat d'initiative : **05 49 41 21 24** et www.ot-poitiers

2. Voir le site www.futuroscope.com

ENTRETIEN SUR L'EUROPE SOCIALE

Les vents contraires des « réformes structurelles »

Il n'y a pas qu'en France que le gouvernement et le patronat veulent imposer à marche forcée une déréglementation du droit du travail ; la loi El Khomri s'inscrit dans la droite ligne d'un abandon du projet d'une Europe sociale. Nous avons donné la parole à notre camarade Daniel Rallet, que ses responsabilités syndicales et associatives ont amené à s'interroger sur cette question cruciale.

Quel lien entre les réformes du marché du travail dans l'Union européenne et la loi El Khomri ?

En observant les réformes visant à déréglementer le droit du travail inspirées par la Commission européenne et les troïkas, le moins qu'on puisse dire est que le projet de loi El Khomri manque totalement d'originalité.

Les attaques contre le droit du travail, considéré comme l'ennemi de l'emploi, se généralisent en Europe, y compris dans des pays comme l'Allemagne, l'Autriche, les pays scandinaves. Les attaques sont particulièrement brutales dans les « Pays de l'Est » et en Europe du Sud. Ce dernier cas est intéressant car ces pays ayant des caractéristiques proches du nôtre (droits sociaux, forces syndicales), peuvent être considérés comme des laboratoires du projet néolibéral.

Quels est le contenu de ces « réformes » ?

« Décollectivisation » de la négociation collective, « memorandum d'entente » (accords pour préserver la « compétitivité » de l'entreprise), attaques

contre le droit relatif au licenciement, notamment économique, multiplication des contrats atypiques, liberté de l'employeur sur la gestion du temps de travail et de l'organisation du travail, réduction des droits syndicaux...

La liste est longue de réformes qui sont souvent en contradiction avec les règles de l'OIT, de la Charte européenne des droits

sociaux, et même des directives européennes.

Avec une méthode : lorsqu'une résistance a obligé à un compromis, la dégradation est renvoyée à la loi suivante.

Une mutation vers un monde inégalitaire et fondé sur la précarité des conditions ...



La décentralisation de la négociation collective de la branche à l'entreprise, la multiplication des possibilités de déroger à l'accord collectif, la réduction de la durée des conventions, le rapport de forces défavorable ont conduit par exemple au Portugal entre 2008 et 2013 à la diminution des accords de branche (de 173 à 27), mais aussi à celle des accords

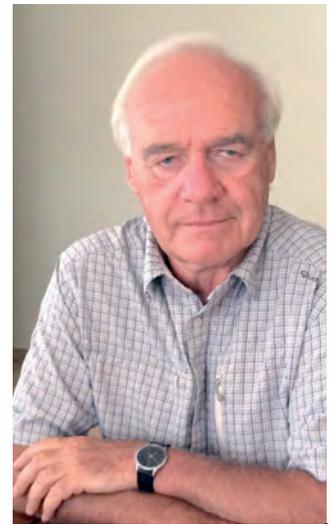
d'entreprise (de 95 à 48), avec une baisse spectaculaire du nombre de travailleurs protégés par un accord collectif (de 1,9 millions à 242 000 !). En Grèce, la mesure la plus radicale a été prise en 2012 lorsque la détermination du salaire a été fixée en dehors de la négociation collective.

Leurs objectifs ?

Ces « réformes structurelles » ont un double objectif :

- économique : la « dévaluation salariale » ;
- politique : l'affaiblissement des capacités de la société à résister contre une mutation vers un monde inégalitaire et fondé sur la précarité des conditions.

Sont visées en particulier les forces syndicales, ce qui implique aussi de s'attaquer frontalement par les politiques d'austérité au secteur public où les syndicats



Daniel Rallet
Professeur retraité de Sciences économiques et sociales, ancien élève de l'école communale de Buxières-les-Froncles, membre de l'Institut de Recherche de la FSU

ont encore des positions fortes. Ces réformes signent l'abandon du projet d'« Europe sociale » par une fraction importante des classes dirigeantes. Elles posent le problème de la riposte syndicale, non seulement au niveau national, mais surtout au plan européen. ❖

Propos recueillis par par la rédaction

POUR EN SAVOIR +

Publications de l'IRES

(Institut de Recherches Économiques et Sociales) :

► Udo REHFELDT

Tensions persistantes entre syndicats et gouvernement Renzi sur le « Jobs Act ». Chronique internationale de l'IRES, octobre 2015.

► Isabelle SCHÖMANN

Union européenne Austérité : quels enjeux pour les droits sociaux ? Chronique internationale de l'IRES, juin 2015.

Le syndicalisme, un outil de transformation sociale !

La mobilisation contre la loi Travail montre combien il est important de mener les débats de fond : sens du travail, rôle de la formation, insertion des jeunes dans

l'emploi, fin d'activité professionnelle, conditions de vie des retraités...

Dans le dernier rapport publié par le COR, un rappel est intéressant dans ce contexte. Si un des principaux objectifs du système de retraite est de garantir « *un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités* », rien ne précise ce qu'est un niveau de vie satisfaisant...

Pour notre part, nous connaissons bien les

facteurs qui permettent de vivre le mieux possible et nous militons sans relâche pour cela : salaires, pensions, santé, protection sociale, logement, lutte contre la précarité, services publics...

Et le rapport du COR donne un autre élément intéressant au sujet de la participation sociale des retraités : les retraités apportent près de 40 % de l'aide donnée par l'ensemble de la population à d'autres ménages. Ils contribuent ainsi « à la création de richesses dont la valorisation économique pourraient représenter jusqu'à l'équivalent de 1,2 % du PIB »...

De quoi apporter de l'eau à notre moulin pour regarder la société à travers les âges de la vie et que le rôle de chacun y soit reconnu. C'est une bonne façon de parler syndicalement des retraités avec une volonté transformatrice de la société et celle d'améliorer la situation de tous.

C'est pourquoi la FSU cherche sans cesse à rassembler toutes les forces pour défendre les conditions de vie des retraités. C'est pourquoi elle regrette toujours les divisions auxquelles doit faire face la FGR-FP. La FSU fera tout pour préserver une FGR-FP combative, dans sa pluralité et dans sa diversité. Plus que jamais pour cela, le syndicalisme est un outil indispensable.

La FSU est bien déterminée à continuer de jouer tout son rôle.



Bernadette Groison
Secrétaire générale de la FSU

► CHIFFRES REPÈRES

p. 2 Le coût de l'évasion fiscale

► VUE D'ACTU

p. 3 Panama papers :
« Un printemps combatif »

p. 3 Après l'adoption de la loi d'adaptation au vieillissement : Des décrets d'application toujours en attente...

p. 4 Quatre questions à Jean-Pierre Dubois

p. 5 Recul de la solidarité, progression des inégalités : La Sécurité sociale affaiblie

p. 5 La concurrence accrue des complémentaires santé : Qu'en est-il pour la MGEN ?

► VOYAGES VOYAGES

p. 6 « La Commune à l'assaut du ciel » : Montmartre... quelques pas dans l'histoire

► LE DOSSIER



► ACTIVITÉS LOISIRS

p. 11 Tourner, croiser... et tourner, croiser... Histoires de dentelles

► VIESYNDICALE

p. 12 Actifs, les retraité-e-s au congrès de la FSU

p. 13 Actifs et retraité-e-s : Après le 10 mars, on continue

► DÉCOUVERTE DÉCOUVERTE

p. 14 Ni mer, ni montagne, mais... le charme d'un terroir : Au fil du Clain, détours par Poitiers dans la Vienne

► LES CHERCHEURS

p. 15 Entretien sur l'Europe sociale : Les vents contraires des « réformes structurelles »

POUR RETRAITÉS

Supplément à *POUR* n° 192 de mai 2016, revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), 104, rueomain-Rolland, 93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30 - Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr - Mèl : fsu.nationale@fsu.fr - pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429 / N° ISSN : 1246-077 X
Directrice de la publication : Bernadette Groison
Création et réalisation : C.A.G. Paris - Impression : Rivotan & Cie